

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### REFERENCES

Autorisation donnée à M. Jonathan BOCQUET de mener les négociations dans le cadre de l'attribution de la délégation de service public pour le projet de rénovation et d'exploitation de l'Astroballe.

Arrêté n°2025-403.

### LE MAIRE DE VILLEURBANNE

**VU :** les articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

**VU :** les articles L3121-1 et suivants et R3121-5 et suivants du Code de la commande publique ;

**VU :** la délibération n°D-2025-81 du 14 avril 2025 qui approuve le principe de la délégation de service public pour la rénovation et l'exploitation de l'Astroballe à la future société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches pour procéder à la constitution de la SEMOP, à lancer la procédure de délégation de service public en vue de confier des contrats à la future SEMOP, à lancer les études et processus nécessaires à la création et la mise en œuvre de cette SEMOP, à prendre les actes nécessaires dans le cadre de ces procédures ;

**CONSIDERANT :** que la ville de Villeurbanne a lancé la procédure de concession relative à la constitution d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) avec attribution d'une délégation de service public portant sur la rénovation et l'exploitation de l'Astroballe.

**CONSIDERANT :** que la Commission de délégation de service public réunie le 24 novembre 2025 a proposé d'ouvrir une phase de négociation.

### ARRETE

#### ARTICLE 1

Dans le cadre de la présente consultation, M. Jonathan BOQUET, président de la Commission de délégation de service public, est autorisé à mener la ou les réunions de négociations.

#### ARTICLE 2

Madame la directrice générale des services de la ville de Villeurbanne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville et transmis à Madame la Préfète du Rhône.

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET PATRIMOINE**  
Mairie de Villeurbanne  
27 rue Paul Verlaine  
Métro gratte-ciel  
Téléphone 04 78 03 69 42  
Télécopie 04 78 03 68 66  
Adresse postale  
Hôtel de ville  
bp 65051  
69601 Villeurbanne cedex  
en rappelant le service  
concerné

**ARTICLE 3**

Ampliation du présent arrêté sera remise à chacun des représentants institutionnels et personnalités qualifiées intéressés.

**ARTICLE 4**

Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la complétude des formalités de publicité et de notification.

Villeurbanne, 26 novembre 2025

Cédric VAN STYVENDAEL  
Maire de Villeurbanne